

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle BRILLAUD qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Isabelle LACREUSE

Date de la convocation : 03/09/2025

Mme Patricia VERGNAUD est nommée secrétaire de séance.

N° : DEL2CM2025-09/06

OBJET : ICPE – DEMANDE DE DEPOSEE PAR LA SAS SERVILEGUME INDUSTRIE

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.512-7 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

VU la nomenclature des installations classées, et en particulier :

- la rubrique n° 2260 : *Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange, préparation de minéraux, pierres, produits minéraux ou autres matériaux naturels (y compris produits organiques naturels) ;*
- la rubrique n° 2220-2-a : *Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale (y compris fabrication d'aliments diététiques, aliments infantiles et compléments alimentaires) par cuisson, torréfaction, séchage, distillation, évaporation, concentration, stérilisation, pasteurisation, traitement chimique ou découpe de fruits et légumes, à l'exclusion de la congélation, lorsque la quantité de produits traités est supérieure à 200 tonnes/an et inférieure ou égale à 3000 tonnes/an (régime de l'enregistrement),*

VU la demande déposée par la SAS SERVILÉGUME INDUSTRIE en vue de l'enregistrement d'une unité de préparation et de découpe de fruits et légumes frais, située ZA de la Colonne,

VU que cette installation, précédemment enregistrée sous la rubrique 2260 de la nomenclature ICPE, doit être régularisée administrativement au titre de la rubrique 2220-2-a, correspondant plus précisément à son activité,

VU que cette procédure d'enregistrement a donné lieu à une consultation du public du 4 au 29 août 2025, conformément à la réglementation en vigueur,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit rendre un avis dans un délai de 15 jours suivant la clôture de ladite consultation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ÉMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS SERVILÉGUME INDUSTRIE au titre de la rubrique n°2220-2-a de la nomenclature ICPE,

Et charge Madame le Maire d'informer Monsieur le Préfet de cet avis.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Patricia VERGNAUD

Le Maire
Emilie DUPREY

